



Coordonnées postale, téléphonique et courriel

Allée des tabacs – 47200 MARMANDE

Téléphone : 05.53.79.12.87 - Télécopie : 05.53.79.00.17.

Courriel : contact@adesformations.fr

Site : www.adesformations.fr

LA FORMATION préparatoire au Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé

Cf. Décret N° 2007-899 du 15 mai 2007 et arrêté du 20 juin 2007.

1. Définition de la profession et du contexte d'intervention
2. Contenu et organisation de la formation
3. Modalités d'évaluation et de certification

1 - Définition de la profession et du contexte d'intervention.

L'éducateur spécialisé, dans le cadre des politiques partenariales de prévention, de protection et d'insertion, aide au développement de la personnalité et à l'épanouissement de la personne ainsi qu'à la mise en œuvre de pratiques d'action collective en direction des groupes et des territoires.

Son intervention, dans le cadre d'équipes pluri-professionnelles, s'effectue conformément au projet institutionnel répondant à une commande sociale éducative exprimée par différents donneurs d'ordre et financeurs, en fonction des champs de compétences qui sont les leurs dans un contexte institutionnel ou un territoire.

L'éducateur spécialisé est impliqué dans une relation socio-éducative de proximité inscrite dans une temporalité. Il aide et accompagne des personnes, des groupes ou des familles en difficulté dans le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion.

Pour ce faire, il établit une relation de confiance avec la personne ou le groupe d'accompagné et élabore son intervention en fonction de son histoire et de ses potentialités psychologiques, physiques, affectives, cognitives, sociales et culturelles.

L'éducateur spécialisé a un degré d'autonomie et de responsabilité dans ses actes professionnels le mettant en capacité de concevoir, conduire, évaluer des projets personnalisés ou adaptés à des populations identifiées, dans le respect de l'organisation institutionnelle. Il est en mesure de participer à une coordination fonctionnelle dans une équipe et de contribuer à la formation professionnelle d'autres intervenants.

L'éducateur spécialisé développe une fonction de veille et d'expertise qui le conduit à être interlocuteur et force de propositions pour l'analyse des besoins et la définition des orientations des politiques sociales ou éducatives des institutions qui l'emploient. Il est en capacité de s'engager dans des dynamiques institutionnelles, inter-institutionnelles et partenariales.

L'éducateur spécialisé intervient dans une démarche éthique qui contribue à créer les conditions pour que les enfants, adultes, familles, et groupes avec lesquels il travaille soient considérés dans leurs droits, aient les moyens d'être acteurs de leur développement et soient soutenus dans le renforcement des liens sociaux et des solidarités dans leur milieu de vie.

L'éducateur spécialisé intervient principalement, mais sans exclusive, dans les secteurs du handicap, de la protection de l'enfance, de la santé et de l'insertion sociale. Il est employé par les collectivités territoriales, la fonction publique, des associations et des structures privées.

2 - Contenu et organisation de la formation

L'architecture générale des formations préparant aux diplômes d'Etat d'Educateur Spécialisé découle du référentiel professionnel associé au diplôme et de sa déclinaison en quatre domaines de compétences, auxquels sont associés quatre domaines de certification. Cette construction modulaire permet la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience.

Siège social : Association pour le Développement Economique et Social – 9 bis rue Armand Chabrier 47400 TONNEINS

Association déclarée à la sous-préfecture de Marmande le 19/08/1987 sous le n° 2832 – Publication au J.O. le 09/09/1987

Enregistrée sous le n° 72 47 00117 47 – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat - N° Siret : 342 475 803 00017 – NACE 8559A

Le parcours préparatoire au DEES comprend 2100 heures de formation pratique sur sites qualifiants et 1450 heures de formation théorique en centre de formation.

Les deux premiers domaines de compétences (**DC1 et DC2**) constituent le « socle ou cœur du métier » d'éducateur spécialisé

Les deux autres (**DC3 et DC4**) constituent des domaines de compétences « transférables », communs aux autres diplômes de travail social de niveau III puisque correspondant à des compétences attendues quelle que soit la profession en travail social.

Ce dispositif souhaite ainsi faciliter **la transversalité** et le **passage d'un parcours de formation à l'autre par le biais de la validation automatique et du système d'équivalence**.

DC1 : Accompagnement social et éducatif spécialisé - 450 heures

DC2 : Conception et conduite de projet éducatif spécialisé - 500 heures

1^{ère} partie: Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif - 300 heures

2^{ème} partie: Conception du projet éducatif - 200 heures

DC3 : Communication professionnelle - 250 heures

1^{ère} partie: Travail en équipe pluri-professionnelle - 125 heures

2^{ème} partie: Coordination - 125 heures

DC4 : Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et inter-institutionnelles - 250 heures

1^{ère} partie: Implication dans les dynamiques institutionnelles - 125 heures

2^{ème} partie: Travail en partenariat et en réseau - 125 heures

Pour le diplôme d'Etat de Moniteur Educateur, les quatre domaines de compétences sont constitués du premier domaine de compétences du DE ES et de la première partie de chacun des trois autres domaines de compétences du DEES. Aussi la formation préparatoire à ces deux professions à l'ADES est-elle organisée pour une large part en tronc commun.

Accompagnement du parcours

Chaque étudiant bénéficie d'un accompagnement individualisé tout au long de son parcours de formation ; ce suivi est assuré sous deux formes :

- Accompagnement de l'élaboration des écrits en vue de la certification par les référents de domaine de formation
- Accompagnement par un référent de parcours qui a pour mission d'écouter, de conseiller l'étudiant, de favoriser l'émergence d'un questionnement sur sa pratique et la construction d'une posture professionnelle, mais aussi de le soutenir dans son parcours. Il accompagne le parcours de formation pratique, effectue les visites de stage et participe à leur évaluation avec les référents professionnels du terrain.

La formation pratique en site qualifiant

La formation préparant au diplôme est conçue dans un réel esprit d'alternance, fondement pédagogique des formations sociales qui s'appuie sur des sites de stage ou de professionnalisation dits : « sites qualifiants » qui sont, comme l'établissement de formation, un lieu d'acquisition de compétences.

En apprentissage ou en situation d'emploi

Un temps de 1540 heures en situation d'apprentissage chez l'employeur est pris en compte au titre de la formation pratique. Par ailleurs, deux stages hors structure employeur, d'une durée de huit semaines (280 heures) chacun, permettent d'appréhender des publics et des modalités d'intervention diversifiés soit au total 2100 heures de formation pratique.

Toute période de formation pratique réalisée dans le cadre de la formation du DEES fait l'objet d'une convention tripartite de stage qui s'intègre dans une convention de partenariat établie entre le centre de formation et le site qualifiant.

La pédagogie de l'alternance accorde aux terrains professionnels une dimension qualifiante au moins égale à celle du centre de formation.

Le site qualifiant est partenaire du parcours de formation. Il nomme un **maître d'apprentissage** ou un **référént professionnel** (selon le cas), titulaire d'un diplôme en travail social de niveau III minimum qui accompagne, encadre et évalue la démarche d'apprentissage du candidat. Il écoute, conseille, favorise l'analyse de situations, participe à la mise en place des projets. Il est invité à participer aux réunions de concertation avec les référents professionnels et maîtres d'apprentissage organisées à l'ADES.

3 - Modalités d'évaluation et de certification.

Formation pratique

Chaque période de formation pratique donne lieu à une évaluation établie conjointement avec le référent du parcours ADES à l'aide des documents du livret de formation sur la base du référentiel de compétences.

Formation théorique

Le parcours de formation est jalonné d'étapes progressives d'élaboration des écrits préparatoires aux épreuves de certification. Ces écrits font l'objet d'un accompagnement pédagogique et de validations régulières de la part des référents de domaines selon le calendrier de la promotion concernée.

Chaque domaine de compétences est en correspondance avec un domaine de formation et une ou deux épreuves précises. Le candidat obtient le diplôme s'il a validé les quatre domaines de compétences compte tenu, éventuellement, des dispenses résultant de la possession d'un diplôme ou d'une validation antérieure des acquis de l'expérience.

Les épreuves de certification sont organisées respectivement par le centre de formation et par le recteur en application du référentiel de certification.